

## **Qui peut être témoin à mon mariage ?**

Ils sont incontournables lors de la célébration des mariages. Appelés par le prêtre, ils surgissent des premiers rangs lors de l'échange des consentements et reviennent à l'issue de la célébration pour les signatures. Mais attention, choisir un témoin de mariage n'est pas un simple signe d'amitié, ou pire encore un geste mondain : son rôle est en effet très important.

## **Pourquoi l'Église exige-t-elle la présence de témoins lors de la célébration d'un mariage ?**

Dans le droit canon, le rôle des témoins est purement administratif : ils attestent par leur signature dans le registre, que les époux se sont bien dit oui. Mais au delà de ce strict minimum, l'Église leur attribue réellement un rôle de témoignage. Ils engagent leur parole, lors de la signature, non seulement sur l'échange des consentements, mais sur leur certitude que ce mariage est le fondement d'un foyer chrétien en devenir.

Si les témoins ne voient pas, de leurs yeux, l'échange des « oui » et celui des alliances, ils ne peuvent témoigner que cela s'est réellement passé : interdiction donc de rester sur le banc du fond.

Si le droit canon n'exige rien de plus pour la cérémonie, on leur demande pourtant fréquemment de lire un texte ou une prière pour participer plus activement à la célébration du mariage.

## **Quel rôle jouer au lendemain du mariage, en particulier dans les difficultés ?**

Le rôle des témoins est aussi de veiller sur leurs amis. Ils doivent aider le couple à surmonter difficultés et épreuves, chose qui n'est pas toujours aisée. Voilà pourquoi il est important de choisir de bons amis : ils seront appelés à remettre le couple sur les rails s'ils le voient perdre le cap. Ils sont là pour rappeler au couple la force de l'amour dont ils furent témoins le jour du mariage.

## **Combien de témoins à mon mariage ?**

Deux témoins sont requis, il peut y en avoir 4 mais il n'est pas utile d'en avoir un nombre très important.

## **Le témoin de mon mariage doit-il être croyant ou pas ?**

**Vous êtes libres du choix.**

On comprend bien que c'est un avantage que les témoins puissent être familiers de la célébration catholique du mariage et de sa signification et qu'on puisse préférer des membres de l'Église Catholique plus à même de comprendre la valeur de votre engagement devant Dieu. Mais on ne saurait exclure des témoins présentés qui n'appartiennent pas à l'Église.

De même vous êtes libres de prendre ou non quelqu'un de votre famille pour remplir ce rôle.

## **Je voudrais prendre comme témoin à mon mariage mon frère qui est athée. Est-ce possible ?**

Absolument. Les témoins du mariage « témoignent » du oui que vous avez échangé et non pas de votre engagement religieux

## **Mon témoin doit-il être majeur ?**

Il convient de retenir des témoins capables d'attester, de porter témoignage (le choix d'une personne majeure est de ce fait plutôt attendue et préférable à une personne mineure).